



**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la
Défense, de la Coopération et de l'Immigration**

et

Commission de l'Environnement

Procès-verbal de la réunion du 22 septembre 2016

Ordre du jour :

La mise en œuvre des objectifs du développement durable de l'Agenda 2030

*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt, M. Eugène Berger, M. Mars Di Bartolomeo, remplaçant de M. Cruchten, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Cécile Hemmen, M. Fernand Kartheiser, Mme Lydie Polfer, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

M. Eugène Berger, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Aly Kaes, M. Henri Kox, M. Claude Lamberty, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, M. Marco Schank, M. David Wagner, membres de la Commission de l'Environnement

M. Romain Schneider, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire
Mme Carole Dieschbourg, Ministre de l'Environnement
M. André Weidenhaupt, Premier conseiller, Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Département de l'Environnement
Mme Marguy Kohnen, Conseiller, Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Département de l'Environnement
Mme Martine Schommer, Directeur, Ministère des Affaires étrangères et européennes, Direction de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire

Mme Tania Tennina, Administration parlementaire

Excusés : M. Yves Cruchten, M. Laurent Mosar, M. Marc Spautz, M. Serge Wilmes, M. Claude Wiseler, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

M. Gérard Anzia, M. Frank Arndt, M. Laurent Zeimet, membres de la Commission de l'Environnement

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration et M. Henri Kox, Président de la Commission de l'Environnement

*

La mise en œuvre des objectifs du développement durable de l'Agenda 2030

La Ministre de l'Environnement souligne que la cohérence des politiques est une des clés pour la réussite de la mise en œuvre des Objectifs du Développement durable (ODD).

L'exposé exhaustif de la Ministre qui a suivi est annexé au présent procès-verbal.

A la fin de son exposé la Ministre informe sur la décision du Conseil de Gouvernement du 29 avril 2016 de donner un nouveau mandat au Conseil supérieur pour un développement durable (CSDD). Il sera dorénavant composé de personnalités issues de divers secteurs de la société civile luxembourgeoise. La Ministre insiste sur l'importance d'une bonne coopération non seulement au niveau interministériel, mais aussi interinstitutionnel et intersectoriel en intégrant la majorité des acteurs de la société civile luxembourgeoise afin de pouvoir atteindre les ODD.

La Ministre ajoute qu'au niveau européen les ministres en charge de l'environnement et de la coopération au développement se sont rencontrés pendant la présidence luxembourgeoise afin de garantir une cohérence des politiques au niveau européen. Le modèle finlandais qui permet aux personnes privées de s'engager dans la mise en œuvre des ODD fait figure d'exemple. Par ailleurs, la Fondation Bertelsmann a publié un rapport donnant un premier aperçu de la mise en œuvre des ODD dans différents pays.

Le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire salue la volonté au niveau national de la Commission interdépartementale de développement durable (CIDD) et du Comité interministériel pour la Coopération au développement (CID) de travailler ensemble à la mise en œuvre concrète des ODD et qualifie cet exercice de « super cohérence des politiques » qui doit aussi se retrouver au niveau international. L'objectif numéro un reste l'éradication de la pauvreté tout en gardant à l'esprit que cet objectif ne peut être atteint sans la poursuite concomitante des autres seize ODD. Le délai imposé jusqu'en 2030 doit obliger tous les acteurs à agir rapidement et efficacement. Il rappelle également la décision de la conférence d'Addis Abeba en faveur d'un partenariat public-privé pour le financement de la politique de coopération. Le Luxembourg s'était engagé à soutenir cette décision en mettant en avant le caractère universel des ODD. Pour le Luxembourg, il s'agit d'accompagner les pays cibles de la coopération dans des projets concrets dans les secteurs de la gouvernance, de la sécurité et du climat et de développer des programmes qui soient complémentaires à ceux mis en œuvre par les agences des Nations Unies. Par ailleurs, il invite les députés à participer aux assises de la coopération les 26 et 27 septembre 2016.

Discussion

Les points ci-dessous peuvent être retenus de la discussion qui a suivi.

- Le Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes insiste sur l'importance d'une approche commune aussi bien entre le parlement et les ministères, qu'entre le secteur public, le secteur privé et la société civile. Il souligne

que les ODD sont le résultat d'un long processus transparent auquel a été aussi associé la Chambre des Députés par le biais d'informations régulières de la part du gouvernement.

- En réponse à une question sur le caractère public des rapports du CSDD, la conseillère au Département de l'Environnement du Ministère du Développement durable et des Infrastructures répond qu'il est dans le souci des membres du CSDD de reprendre les bonnes pratiques du CID et de publier tous les rapports.
- Sur la cohérence entre les ODD et les lois votées à la Chambre des Députés, ainsi que le rôle du Fonds de compensation, le Ministre a précisé que le Cercle des ONG est invité à assister aux réunions du CID à chaque fois que la cohérence des politiques est à l'ordre du jour, notamment aussi quand il est question du Fonds de compensation. Le Ministre propose dans ce contexte d'en discuter également à la Chambre des Députés.
- S'agissant de la fiscalité, le Ministre déclare que le Gouvernement appuie les décisions d'Addis Abeba, soutient le programme sur la fiscalité de l'OCDE en suivant les discussions dans le cadre du BEPS. Le projet « Business partnership facility » consistant à établir un partenariat avec le secteur privé dans le but de collecter des fonds pour le développement est une nouvelle voie que le Gouvernement préconise pour mener à bien des projets dans le cadre de la politique de coopération.
- En matière d'APE, le Gouvernement a aussi un souci de cohérence avec les ODD, ceci vaut aussi bien pour les accords en cours que pour les accords à venir. Il compte notamment s'inspirer des bonnes pratiques des NU en la matière.
- Afin de mieux garantir une cohérence des politiques dès le début de la procédure législative, le Gouvernement avait déjà annoncé au début de son mandat qu'une fiche d'impact développement durable serait mise en place à côté de la fiche financière. La mise en œuvre de cette fiche s'est révélée très complexe selon les dires de la Ministre, d'où le retard. La Ministre assure cependant que l'établissement d'une telle fiche reste un objectif pour l'actuel Gouvernement et sa mise en circulation ne devrait plus tarder.
- Les critères pour l'élection des pays cibles font suite à une réflexion prenant en compte plusieurs considérations. La première consiste à identifier les pays les plus pauvres où l'objectif de l'éradication de la pauvreté est une priorité. Le Gouvernement évalue également la faisabilité d'un partenariat avec les autorités locales et leur disponibilité à la mise en œuvre de projets. La proximité dans une zone géographique donnée entre plusieurs pays cibles est aussi un critère qui permet au Gouvernement et aux ONG de mieux déployer leur aide sur place. Dorénavant, tous ces critères devront également intégrer les ODD afin de ne pas créer d'incohérence.
- Un nouveau Plan national pour le Développement durable est en élaboration afin de prendre en compte les ODD. Pour ce faire, le CIDD fera d'abord un état des lieux et une analyse des besoins par rapport aux ODD. L'état des lieux se fera en coopération avec tous les ministères impliqués et sera terminé au 1^{er} semestre 2017. Cette date devra être respectée d'autant plus que le Gouvernement s'est engagé à faire une présentation volontaire devant les NU en juillet 2017 de la mise en œuvre de l'agenda 2030. Cette présentation sera exposée précédemment à la Chambre des Députés dans le cadre d'une réunion jointe afin que les parlementaires puissent également y contribuer.

- En matière de développement durable et de protection de l'environnement, la Ministre rappelle qu'il est important qu'il y ait une cohérence des politiques et qu'il y ait une coopération entre tous les acteurs de la société à tous les niveaux afin de contrer les effets néfastes de la société de consommation sur l'environnement.
- La Commission européenne a présenté un plan d'investissement extérieur qui sera analysé par la Commission des Affaires étrangères et européennes.
- Le projet de loi pour la ratification de la COP21 précédemment renvoyé à la Commission des Affaires étrangères et européennes, sera renvoyé à la Commission de l'Environnement pour compétence.

Luxembourg, le 22 septembre 2016

La secrétaire-administratrice,
Tania Tennina

Le Président de la Commission des Affaires
étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration,
Marc Angel

Le Président de la Commission de
l'Environnement,
Henri Kox

Agenda 2030 pour un développement durable

Réunion jointe - Commission des Affaires étrangères et Commission de l'Environnement de la Chambre des Députés

22 septembre 2016



« Rio+20 » Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio de Janeiro, 20 - 22 juin 2012)

Résultats de Rio+20:

- **lancement d'un processus devant conduire à l'établissement d'Objectifs du développement durable (ODD) susceptible de remplacer les Objectifs du millénaire pour le développement** (§ 246, L'avenir que nous voulons)
- renforcement du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et élargissement de son mandat (AGNUE, Assemblée générale des Nations Unies pour l'Environnement)
- adoption du Cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables (10YFP)
- démarrage d'un processus pour mesurer la prospérité et le bien-être au-delà du PIB
- reconnaissance du rôle des autorités infra-nationales
- mise en place d'un registre des engagements volontaires

8 Objectifs du Millénaire



Objectifs du Millénaire

8 objectifs adoptés par les Etats membres de l'ONU en septembre 2000 lors du Sommet du Millénaire avec comme objectif d'être atteint en 2015:

- éliminer l'extrême pauvreté et la faim,
- assurer l'éducation primaire pour tous,
- promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes,
- réduire la mortalité infantile,
- améliorer la santé maternelle,
- combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies,
- préserver l'environnement,
- mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015

Pour un nouveau partenariat mondial: Vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable:

programme **universel** se baser sur 5 grandes réorientations transformatrices :

- ne laisser personne de côté
- placer le développement durable au cœur des débats
- transformer les économies pour créer des emplois et favoriser un mode de croissance inclusif
- construire la paix et créer des institutions efficaces, transparentes et responsables pour tous
- créer un nouveau partenariat mondial.

Calendrier

2000

- Déclaration du Millénaire – Adoption des 8 Objectifs du Millénaire (en vue de 2015)

2010

- Sommet du Millénaire - Evaluation du progrès concernant les OMD

2012

- Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) – décision d'élaboration des Objectifs de Développement Durable

Calendrier (suite)

2013

- Présentation du rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015

2014

- Finalisation des travaux du groupe de travail ouvert (représentants gouvernements, secteur privé, société civile institutions)

2015

- Sommet sur le Développement Durable – adoption des 17 Objectifs de Développement Durable

Agenda 2030 pour un développement durable

- Adopté lors du Sommet sur le Développement Durable du 25 au 27 septembre 2015
- Agenda le plus ambitieux et transformatif au niveau global
- Caractère universel des objectifs de développement durable
- Renoue avec vocation universaliste des Nations Unies
- Caractère intégratif de l'agenda, reprenant la logique des OMD d'éradication de la faim et de la pauvreté et prenant en compte l'interconnexion croissante et l'impact environnemental et climatique

17 Objectifs de Développement Durable (ODD)



Mise en œuvre nationale

- Loi du 25 juin 2004 relative à la coordination de la politique nationale pour un développement
- **Plan national pour un développement durable** www.pndd.lu (2010)
- Rapport de mise en œuvre du développement durable http://www.environnement.public.lu/developpement_durable/RNDD (2015)
- **Commission interdépartementale de développement durable** (nouveau mandat depuis juin 2016)
- Conseil supérieur pour un développement durable (nouveau mandat depuis juin 2016)

Décision du Conseil de Gouvernement du 29 avril 2016

- Modification du règlement du 14 juillet 2005 concernant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Commission interdépartementale du développement durable
 - assurer des structures organisationnelles adaptées et les compétences nécessaires en vue de la mise en œuvre des 17 objectifs de développement durable par voie du prochain plan national pour un développement durable

Composition de la Commission interdépartementale de développement durable

Un représentant du Premier ministre	Un représentant du ministre ayant dans ses attributions la sécurité sociale
Un représentant du ministre ayant dans ses attributions les affaires étrangères et européennes	Un représentant du ministre ayant dans ses attributions la coopération au développement et l'action humanitaire
Un représentant du ministre ayant dans ses attributions l'Agriculture; suivant les dossiers relatifs à la promotion d'une agriculture durable, la sécurité alimentaire et la protection des consommateurs	Un représentant du ministre ayant dans ses compétences les sports
Un représentant du ministre ayant dans ses attributions l'économie ; suivant les dossiers relatifs à la diversification et la compétitivité économique et l'innovation	Un représentant du ministre ayant dans ses compétences les travaux publics
Un représentant du ministre ayant dans ses attributions l'Education nationale, l'Enfance et la Jeunesse	Un représentant du ministre ayant dans ses compétences les transports publics
Un représentant du ministre ayant dans ses attributions l'égalité des chances	Un représentant ayant dans ses compétences l'aménagement du territoire
Un représentant du ministre ayant dans ses attributions l'environnement; suivant les dossiers relatifs à la protection et la gestion des ressources naturelles et de la lutte contre le changement climatique	Un représentant du ministre ayant dans ses compétences le logement
Deux représentants ministre ayant dans ses attributions la famille ; suivant les dossiers relatifs à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi que l'accueil et l'intégration des étrangers	Un représentant du ministre ayant dans ses compétences les finances publiques
Un représentant du ministre ayant dans ses compétences la justice	Un représentant du ministre ayant dans ses compétences la santé
Un représentant du ministre ayant dans ses attributions la promotion du plein emploi et du travail décent	Un représentant du ministre ayant dans ses compétences le service des statistiques et des études économiques

Décision du Conseil de Gouvernement du 29 avril 2016

- Prise de position coordonnée au sein de leur département, sur les objectifs et cibles de leur compétence et les politiques en place ou planifiées pour mettre en œuvre les 17 objectifs et 169 cibles de l'Agenda 2030
 - en vue de l'élaboration d'un état des lieux sur les politiques, plans et mesures en place pour assurer la mise en œuvre des 17 objectifs de développement durable;
 - définition d'indicateurs;
 - prochaine étape: analyse quant aux lacunes

Décision du Conseil de Gouvernement du 29 avril 2016

- Nouveau mandat du Conseil supérieur pour un développement durable
- Demande d'avis quant à l'association des acteurs de la société luxembourgeoise à la mise en œuvre de l'Agenda 2030
- Demande d'avis relatif à l'évaluation du plan d'action national protection du climat

Conseil supérieur pour le développement durable



Conseil Supérieur pour un Développement Durable

Le conseil

Avis

Actualités

Agenda

Publications

Législation



A LA UNE

Conférence et table ronde « Schoul fir eng Welt déi séier ännert » en présence de Camille Gira et de Claude Meisch (09.03.2016)

07/03/2016



Le Conseil Supérieur pour un Développement Durable en collaboration avec l'Université de Luxembourg invite à une conférence intitulée « Schoul fir eng Welt déi séier ännert. Szenarien fir ze hëllefe Bildung nohalteg ze entwéckelen. » Dans le cadre du projet

Dernières actualités

Pour
un développement
durable

LES MEMBRES DU CSDD



M. Schartz Francis
(président)



M. Lamesch Jean
(vice-président)



M. Schadeck Raymond
(vice-président)



M. Arendt Edgar



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Conseil supérieur pour le développement durable

- M. Edgard Arendt
- M. Marc Eicher
- M. Robert Garcia
- Mme Ariane König
- Mme Marieke Kremers
- M. Jean Lamesch (vice-président)
- Mme Claudine Lorang
- Mme Hadda Pahlson-Moller
- M. Romain Poulles
- Mme Francisca Rocha
- M. Raymond Schadeck (vice-président)
- M. Francis Schartz (président)
- M. Norry Schneider
- M. Jean Stoll
- Mme Christiane Wickler